



## *Convention Citoyenne pour le Climat : quelles leçons pour l'île de Ré ?*

*Patrick Salez, 10 juillet 2020*

L'avertissement de la quasi-totalité des scientifiques est sans appel, si nous ne changeons pas nos modes de production et de consommation dans les 10 ans à venir, de nombreux territoires et leurs habitants seront fortement affectés par le dérèglement climatique. Et les 18 mois qui viennent seront déterminants. Malgré une série de grandes décisions onusiennes, le bilan récent des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> est affligeant : elles ont augmenté de 4,5% ces trois dernières années. Cette augmentation est directement liée à la combustion d'énergie fossile (+4%) alors même que la production d'énergies renouvelables a progressé d'environ 20%. Ce qui signifie que la consommation énergétique globale continue de croître malgré les discours politiques sur un objectif de réduction.

Selon les nouvelles prévisions climatologiques publiées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au cours de la période 2020–2024-- une échéance proche--toutes les régions de l'hémisphère Nord connaîtront des températures supérieures aux valeurs récentes. Nous subirons en outre davantage de tempêtes en Europe de l'Ouest.

Face à ce diagnostic et à ces prévisions, le constat est redoutable : nous n'avons pas esquissé la moindre démarche d'envergure permettant de répondre à l'urgence climatique.

Le 29 juin dernier, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) remettait au Président 149 propositions issues de 9 mois de travail, destinées à réduire les émissions carbonées de 40% en 2030 (sur base 1990) dans le respect de la justice sociale. Il faut déplorer l'absence de considération portée aux littoraux et la rareté des références aux océans parmi les propositions. Nous pouvons cependant en **tirer trois leçons** pour l'île :

### **1) Leçon n°1 : chaque territoire doit s'adapter au dérèglement climatique**

La CCC considère que chaque territoire doit contribuer à l'effort global d'adaptation au dérèglement climatique. Elle a une formule simple et forte à ce sujet : "*Faire vivre et protéger l'endroit où nous vivons !*". La France ne représente qu'1% des émissions mondiales et l'île de Ré ne révolutionnera pas le sort de la planète avec ses "petits bras". Mais elle devrait apporter sa part et pourrait offrir l'exemple d'un territoire "habitable" au sens d'une qualité de vie durable. Son extrême vulnérabilité peut en faire un laboratoire sur l'adaptation au dérèglement climatique. Comment anticiper le recul du trait de côte, comment opérer une relocalisation des biens et des activités non strictement dépendantes d'une proximité de l'océan ou encore, comment prévenir l'ensablement à l'arrière des dunes ? ce sont là des questions méritant expérimentation, en collaboration avec d'autres territoires concernés (Lacau et La-Teste-de-Buch s'y investissent déjà). D'autres questions se posent dans un territoire (trop) hautement touristique tel que le nôtre : comment concilier les risques de submersion et les enjeux de densité de peuplement ou de compétition entre activités littorales et maritimes ?

## **2) Leçon n°2 : pour lutter contre le dérèglement climatique, une transformation écologique globale est nécessaire**

La CCC nous confirme que seule une approche globale de la lutte contre le dérèglement climatique est cohérente. C'est ainsi qu'elle demandait au Président de ne pas piocher dans ses 149 propositions mais de mettre en œuvre le menu complet. Il faut saluer sur l'île le travail de mobilisation des élus et des citoyens effectué par **l'association Ré-Avenir** en matière de transition énergétique. Mais il faut en parallèle, tout en comprenant les limites budgétaires et de ressources humaines de cette association, considérer qu'elle devrait élargir le champ de ses activités à la transformation écologique (\*). Il en est ainsi par exemple de la question des pratiques agricoles et alimentaires. Comme nous l'avons écrit dans notre charte agri-environnementale pour la réutilisation des eaux usées à La Flotte et comme le propose le **collectif citoyen "Action environnement"** dans son récent manifeste, il faut faire évoluer les pratiques vers une agriculture moins consommatrice d'intrants chimiques (fertilisants et pesticides) et reposant sur des rotations culturales diversifiées. Le "tout pomme de terre et vigne" n'est pas une solution durable. A l'image de la Charente-Maritime, l'île de Ré, malgré quelques initiatives importantes (lutte biologique par confusion sexuelle), reste un mauvais élève du point de vue de l'abandon des pesticides au profit du bio et de l'agroécologie. Il faut également mettre en place des Projets Alimentaires Territoriaux (\*\*), gage d'une alimentation plus saine, plus saisonnière, plus ancrée dans le territoire et plus autosuffisante (circuits courts). La qualité de la restauration collective et la santé des résidents ont tout à y gagner.

## **3) Leçon n°3 : associons les citoyens aux décisions et aux actions politiques locales !**

Sur la question de la démocratie participative, la CCC est riche d'enseignements. Elle nous montre que des citoyens bien **informés** (et formés par des experts), issus d'horizons différents, peuvent émettre des propositions écologiques et sociales consensuelles et ambitieuses ; elle nous confirme l'importance du **débat** et de la délibération pour faire avancer les politiques publiques ; elle est le symbole même du droit d'**alerte** des décideurs politiques exercé par les citoyens : alerter les élus sur les risques de préjudice pour l'intérêt général ; elle souligne enfin, en se constituant en une association qui suivra la mise en œuvre de ses propositions, l'importance de l'**évaluation** citoyenne des politiques publiques. Informer, débattre, alerter, évaluer : ce sont là les quatre tâches d'un **Comité consultatif citoyen** qui pourrait être mis en œuvre par la Communauté de Communes. L'association Ré-Avenir souhaite que soit mise en place une commission consultative des Rétais non élus apportant son avis sur les questions climatiques. C'est là encore une bonne idée mais il convient de l'élargir à tous les sujets d'importance pour la qualité de vie et l'aménagement de notre territoire insulaire.

(\*) Je préfère parler de transformation écologique que de transition écologique qui est une terminologie floue : la transition est par nature le passage d'un état à un autre et donc une trajectoire vers une cible mais rien n'est dit sur la cible. Transition vers quoi, répondant à quel choix de société ?

(\*\*) Les Projets Alimentaires Territoriaux, introduits par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) en 2014, ont pour objectif de rassembler tous les acteurs autour d'une maîtrise de l'alimentation, assurant sa qualité, son ancrage local, son accessibilité à tous et l'approvisionnement de la restauration collective.